



**Directive 76 (1955)<sup>1</sup>**

## **Collaboration de l'Assemblée Consultative avec le Comité de délégués gouvernementaux institué par la Conférence de Messine**

Assemblée parlementaire

La Commission Permanente,

Considérant que, lors de la session qu'il a tenue à Messine du 1er au 3 juin, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères des États membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a publié une déclaration indiquant qu'à son avis la construction européenne doit être réalisée tout d'abord dans le domaine économique ;

Considérant que les Ministres ont nommé un comité chargé d'élaborer des propositions à cette fin et ont prié le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'apporter son concours, à ce comité,

Demande au Secrétaire Général de faire connaître au comité préparatoire institué par la Conférence de Messine les vues de l'Assemblée Consultative sur les problèmes dont ce comité est saisi, en agissant en coopération avec les commissions compétentes.

---

1. Commission Permanente

